

**CAPL du 3 novembre 2014**  
**Liste d'aptitude de « C » en « B » TGE et TAF année 2015**

**Conditions pour être candidats**

- **Durée statutaire de service exigée : 9 ans de services publics au 31/12/2015**

**Conséquences de la promotion**

- **Les agents promus à l'issue de la CAP Nationale devront obligatoirement participer au mouvement de mutation du 01/09/2015**

**Candidatures bénéficiant d'une attention particulière**

- **Agents proposés et classés « excellents » en CAP Locale en 2013 et non retenus en CAP Nationale,**
- **Les « Excellents » agents âgés de 58 ans et plus au 31 décembre 2015.**

**Les critères de sélection**

- **Le compte rendu d'entretien**
- **L'aptitude à exercer les fonctions postulées dans les meilleures conditions**
- **L'expérience professionnelle**
- **La valeur professionnelle doit être qualifiée d' « excellente »**

**Situation 2015 TGE et TAF**

**Nombre d'agents ayant vocation : 104**  
**Nombre de candidatures valablement exprimées : 28 (TGE 17 et TAF 11)**  
**Ratio TGE 2015 : 3**

**Élaboration de la liste d'aptitude**

**La liste d'aptitude est établie au niveau national, après consultation de la CAP Nationale, sur la base des propositions arrêtées par les directions après avis des CAP Locales.**

**Les candidats sont appréciés au niveau central sur la base du rang de classement local, des fiches de proposition et de la qualité d'ensemble de chacun des dossiers proposés. Ce classement permettra d'éclairer les travaux de la CAPN et de donner des perspectives aux candidats qui, bien que proposés « excellents » et classés, ne seraient en définitive pas retenus du fait du nombre de promotions possibles.**

**Déclaration Liminaire des élus FO-DGFIP**

**Vous avez réuni cette CAP locale aujourd'hui pour émettre un avis sur les propositions d'inscription de la direction de la TGE sur la liste d'aptitude de C en B pour l'année 2015.**

**Les élus FO-DGFIP constatent que, malheureusement, le nombre de promotions est en constante diminution depuis plusieurs années. En 2012 à l'issue de la CAPN, la promotion d'agents au grade de contrôleurs par liste d'aptitude était de 1868, tandis qu'elle n'était plus que de 1209 en 2013 pour finir à seulement 1024 en 2014. Le ratio de 3 promouvables pour la TGE cette année ne fait que confirmer cette tendance.**

**Les élus FO-DGFIP dénoncent et condamnent la diminution des possibilités d'accès à la catégorie supérieure et revendiquent à minima le retour aux potentialités existant en 2011.**

**Le gel du point d'indice depuis 2010, la diminution du nombre de promotions ou encore la perte du « droit au retour » sont autant de facteurs qui dégradent la situation matérielle des agents.**

Les élus **F.O.-DGFIP** demandent un abondement du nombre de places au concours interne et au concours interne spécial en sus de la liste d'aptitude.

Les élus **FO-DGFIP** réaffirment leur attachement au concours national comme devant rester le seul et unique moyen de recrutement pour entrer dans l'administration.

Les élus **FO-DGFIP** réaffirment, néanmoins, leur attachement à la liste d'aptitude, véritable voie, à part entière, d'accès statutaire à la catégorie B.

Les élus **F.O.-DGFIP** rappellent que le Syndicat National **F.O.-DGFIP**, seul, avait revendiqué lors des discussions avec la Direction Générale des Finances Publiques le maintien de ce que l'administration appelait « droit au retour », c'est-à-dire l'affectation dans le département d'origine des agents promus de C en B par concours interne, concours interne spécial ou liste d'aptitude.

Par ailleurs, les élus **F.O.-DGFIP** revendiquent le maintien sur place, en cas de promotion par liste d'aptitude, des agents de catégorie C affectés à l'étranger. En effet, les élus **FO-DGFIP** estiment que tous les agents promus de C en B, par concours interne ou liste d'aptitude, doivent avoir la possibilité d'être affectés dans leur « département d'origine ».

**Comme pour la liste d'aptitude 2014, la liste pré-établie par l'administration a été remise aux élus pour la préparation. Les candidats étaient déjà classés par catégorie «Excellent », «Très bon » et «A revoir».**

**Les élus FO ont examiné les 28 dossiers, en tenant compte uniquement de la qualité du dossier, sans autre considération et sans porter de jugement personnel sur les candidats.**

**En séance, la direction locale a rappelé que sur les 6 candidats classés « Excellent » en 2013, seuls trois ont été promus à l'issue de la CAP Nationale. La direction a donc proposé de reprendre ces 3 agents puisqu'« ils n'avaient pas démérité » et d'en classer un 4<sup>ème</sup>.**

**Les élus FO-DGFIP ont argumenté pour l'inscription d'un 5<sup>ème</sup> dossier en « Excellent » sans bénéficier du soutien des élus des autres organisations syndicales qui ne souhaitent pas « se lier les mains » pour les années suivantes !**

**Les élus FO-DGFIP ont souhaité faire remonter dans le classement 8 dossiers d'agents qui auraient mérité d'être classés « Très bon ». Malgré nos interventions sur ces dossiers, un seul a été requalifié. L'administration locale nous a répondu qu'il fallait « rester mesuré » et ne pas classer tous les agents en « Très bon ». Les élus FO pensent qu'il est nécessaire de repérer dès à présent des dossiers méritants afin de les suivre dans les prochaines années. Ils restent persuadés qu'un « vivier » plus important de « Très bon » ne peut être que favorable pour ces agents et traduirait la réalité de leur dossier.**

**Les élus FO constatent le peu de marge de manœuvre laissée aux représentants du personnel lors de ces CAP. Ils ont la sensation qu'on leur donne l'illusion d'un dialogue.**

**Dossiers classés « Excellents » à l'issue de la CAPL**

**N°1 : Nathalie DESCHAMPS (TGE)**

**N°2 : Bruno LE CARRE (TGE)**

**N°3 : Cyrille LE MELINER (TGE)**

**N°4 : Annick TOULY (TAF Rabat)**

**★ VOTE sur la liste « proposée en « excellent » AVANT CLASSEMENT**

**Les élus FO, en cohérence avec leur position, ont voté « POUR » estimant que tous les dossiers classés étaient de qualité et d'excellent niveau.**

**Le candidat désigné par l'administration : « pour », la CGT et la CFDT : « abstention »**

**Les élus titulaires : Samantha MARIONNEAU et Michelle LEROUX  
L'élú suppléant : David PIZZAGALLI et expert FO : Julie SABRA**